

Sigoyer Hautes-Alpes



Bulletin Municipal n° 41 - Janvier 2016

N'oublions jamais



LE MOT DU MAIRE...

Sommaire

Au fil des réunions	2
Communiquer	9
Le coin des associations	22
Vie économique	28
Le coin de l'école	29
Vous avez la parole	35
Etat Civil	36
Page pratique	37

Comme d'habitude, en cet automne maussade, les feuilles sont tombées.

Des informations très importantes, voire préoccupantes, pour la vie communale aussi.

D'abord sur l'avenir des finances de nos collectivités : les différents efforts de solidarité auxquels nous sommes astreints, envers d'autres collectivités et envers l'État, pèsent et continueront de peser sur nos budgets présents et à venir.

Plus que jamais nous devons être particulièrement attentifs à nos dépenses si nous voulons maintenir le coût des services rendus et tenir notre engagement de ne pas augmenter les taux des parts communales des taxes foncières et d'habitations.

Ensuite, l'État, depuis plusieurs années, pousse au regroupement des communes et des Communautés de Communes. Dans ce sens, le Préfet des Hautes-Alpes a adressé à l'ensemble des collectivités un Schéma De Coopération Intercommunale qui propose, pour ce qui nous concerne, la fusion de la Communauté de Tallard-Barillonnette avec l'actuelle Communauté d'Agglomération de Gap. Les Communes de Claret et Curbans rejoindraient cet ensemble.

Ce Schéma provoque de nombreuses interrogations et de vifs débats dans tout le Département y compris, naturellement, à Sigoyer comme on a pu le constater lors de la réunion publique que nous avons organisée le 20 novembre.

Vous trouverez dans les pages qui suivent le texte de la délibération, nuancée, votée par le Conseil Municipal avant la date limite du 15 décembre.

Beaucoup reste encore à faire sur ce sujet en particulier la quête d'informations complémentaires,

sur les conséquences qu'aura, pour chacun d'entre nous et pour la Commune, notre intégration incontournable dans une Communauté, petite ou grande, à partir du 1^{er} janvier 2017. Le débat n'est pas clos. D'autres réunions permettront d'échanger nos informations et réflexions.

Dans ce contexte nous continuons néanmoins d'avancer sur les projets très concrets portés par le Conseil Municipal, des chantiers sur le réseau d'eau à l'identification de nos rues et chemins en passant par la programmation des aménagements du Village et des Guérins.

A chacun des fidèles lecteurs de ce bulletin je souhaite une excellente année dans tous les domaines.

Maurice Ricard

*Le Maire et le Conseil Municipal ont le plaisir de vous inviter à partager
un moment autour du gâteau des rois.*

Samedi 16 janvier 2016 à 15 heures Salle des deux Céüze

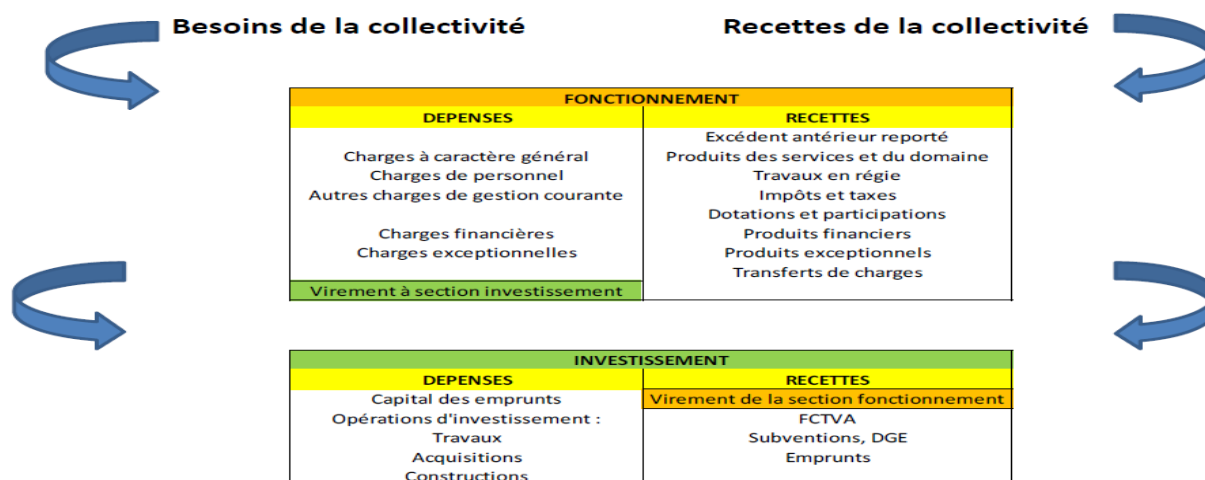
Séance du 15 Octobre 2015

Point sur la réforme territoriale :

Voir article spécifique sur le projet d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance

Prélèvements et conséquences sur le budget communal :

Le Maire rappelle le fonctionnement du budget



Budget à l'équilibre

ECOFINANCE
Grandjeu

Chaque année, la commune arrive à dégager un excédent de fonctionnement qui est reversé en section d'investissement : environ 120 000 € sur lesquels sont prélevées les charges fixes d'investissement, dont le remboursement du capital et l'entretien obligatoire de la voirie soit au total 60 000 €.

La somme restante est la CAF (capacité d'autofinancement) : 60 000 €, qui permettent le financement des projets d'investissement et la possibilité de recours à d'autres emprunts.

Compte tenu de l'évolution du FPIC et de la contribution au redressement des finances publiques le potentiel d'investissement de la commune sera en forte baisse : environ 26 000 € en 2016 et de nouveau 26 000 € en 2017.

Évolution du FPIC :

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) mis en

place en 2011 consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La contribution de Sigoyer s'est élevée à 7 537 € en 2014, 11 146 € en 2015 et devrait atteindre 16 835 € en 2017.

Contribution au redressement des finances publiques :

Cette contribution vient en déduction de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) attribuée par l'État mais peut, éventuellement, lui être supérieure.

La contribution de Sigoyer a été de 7 380 € en 2014 et devrait être de l'ordre de 13 500 € en 2015, 2016 et 2017.

AU FIL DES REUNIONS...

le montant total de ces contributions (FPIC et redressement) est, en principe, plafonné à 13 % des recettes fiscales soit :

$200\,000 \times 0,13 = 26\,000$ € pour Sigoyer.

Affectation de la maison Lagarde :

Le Maire rappelle le souhait de trois assistantes maternelles d'occuper le logement du rez-de-chaussée pour leur activité de garde de jeunes enfants dans le cadre d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM). L'utilisation de ce local leur permettrait de mutualiser le service rendu et d'étendre les horaires d'accueil.

Il précise que leur possibilité de contribution est de 300 € par mois en loyer.

Les frais de fonctionnement pour ce logement s'élèveront à minima à 12 000 € par an dont 700 € de loyer par mois. La différence annuelle (4 800 €) prise en charge par la collectivité serait assimilée au financement indirect d'une activité privée et rétribuée, financement illégal et passible de pénalités.

Compte tenu des frais d'aménagement de ce logement et du manque d'effectif scolaire la commission urbanisme s'est prononcée pour l'aménagement d'un logement familial. Le Maire propose de le réserver en priorité à l'accueil d'une famille nombreuse.

La proposition est mise au vote :

Adoptée à 11 voix pour, 2 abstentions, 1 contre.

Préparation de la saison de ski aux Guérins :

Le président de l'association neige et montagne des 2 Céüze a fait part de sa démission.

Cette association gère notamment la location du matériel de ski en parallèle avec l'ouverture de la station des Guérins ; ce matériel étant stocké à la "maison de la station", local communal.

La commune s'interroge sur l'opportunité de gérer directement cette activité.

En attendant la prochaine élection du bureau, le Maire propose de travailler à l'élaboration d'une convention liant l'association à la commune autour de la remontée mécanique : ouverture de la location en concomitance avec l'ouverture de la station, participation aux frais de fonctionnement du local ou loyer, droit de regard sur les rentrées financières liées à l'activité "location" qui génère d'importants revenus.

Le Maire demande à chacun d'exprimer son orientation.

- Reprise par la commune de la location en gestion directe : *7 voix pour.*

- Gestion par l'association, mais négociation par convention : *7 voix pour.*

Dénomination rectificative des voies et chemins :

Dans le cadre de l'avancement du projet de dénomination des voies et chemins la commission a souhaité diminuer le risque d'erreurs dues aux doublons.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions ci-dessous :

N° de la voie	Ancienne appellation	Nouvelle appellation
VC 2	Chemin de Saint-Laurent	Chemin du Bouès
VC 7	Chemin des Boirons	Chemin de la Digue
VC 9	Chemin des Quatre Chemins	Chemin des Pierres
VC 8	Chemin des Roses	Chemin des Bonnets
VC 10	Chemin de Bigot	Route des Coqs
VC 10	Chemin de Bigot (partie Ouest)	Chemin des Ubacs
VC 19	Tour du Cimetière	Chemin de la Chapelle
CR 7	Chemin du Serre-des-Joncs	Chemin de Gros-Jean

AU FIL DES REUNIONS...

CR 6	Chemin des Rois (partie Nord)	Chemin des Capucins
CR 8	Chemin des Bonnets	Chemin de Mercier
CR14	Chemin du Forest-la-Cour	Chemin de Garnier
CR32	Chemin des Parots	Chemin de dessous
RD219	Route de Saint-Laurent	Route de Tallard

Adopté à l'unanimité.

Convention de mandat avec la CCTB pour les travaux de voiries :

La Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette conduit pour le compte des communes qui le souhaitent, des opérations ponctuelles de travaux de voiries.

Des conventions entre la CCTB et les Communes sont nécessaires du fait que ces opérations relèvent de la catégorie comptable "opérations pour compte de tiers".

La procédure a été présentée au Conseil Communautaire du 28 mai dernier.

La commune devra établir une convention cadre avec la CCTB puis, en fonction de ses besoins annuels, mandatera, ou non, la CCTB pour la réalisation de travaux de voiries.

La catégorie des voies concernées, communale ou rurale, est sans incidence sur la procédure de mandat.

Le projet de convention est adopté à l'unanimité.

Convention avec la CCTB pour la participation financière à l'accueil de loisirs :

La CCTB assure la gestion de l'Accueil de Loisirs intercommunal depuis 2004 et notamment les modalités de financement du service : une fois déduites les subventions de la CAF et de la MSA ainsi que les participations des familles, la CCTB supporte 50 % de la part restante, les Communes de La Saulce et Tallard abondant, chacune pour moitié, ce budget à hauteur des 50% restants.

Lors du Conseil Communautaire du 9 avril dernier les élus ont souhaité proposer de nouvelles modalités de participations communales au budget de l'Accueil de Loisirs intercommunal, considérant notamment que les proportions d'enfants par commune avaient évolué.

La CCTB continuera à prendre en charge 50% du financement de l'Accueil de Loisirs et une nouvelle répartition financière entre toutes les Communes concernera l'autre moitié de ce financement.

Le principe proposé est celui d'une participation de chacune des Communes au prorata du nombre de journées-enfants accueillis.

Pour l'année 2015 cette participation communale s'élèverait à environ 7,00 € par jour et par enfant.

Adopté à l'unanimité.

Suivi de l'élaboration du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) :

Une procédure collective d'élaboration de DICRIM et de PCS (Plan Communal de Sauvegarde) a été proposée au niveau intercommunal en vue de retenir un prestataire qualifié afin d'assister les communes dans l'élaboration de leurs documents.

Maurice Ricard (titulaire) et Bernard Siegel (suppléant) sont désignés au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Questions diverses :

Mise en place d'une infrastructure de recharge électrique pour véhicules légers utilisant la force électromotrice (type vélo à assistance électrique et scooter électrique) :

Cette infrastructure serait cofinancée par le Syme05 (20 %) et la Commune (80 %).

Le coût unitaire avancé par les fournisseurs est de 4 000 € HT, pour 2 à 5 vélos, et peut être réduit par mutualisation d'achat.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au principe de l'installation d'un module de recharge pour vélos sur le site du village.

AU FIL DES REUNIONS...

Foyer des Guérins :

Monique Para-Aubert rend compte du dernier conseil de vie sociale (CVS) du foyer des Guérins.

Le foyer est désormais doté de 4 places en foyer d'accueil médicalisé (FAM) et de 40 places en foyer de vie (FV), des demandes régulières de FAM sont faites pour pouvoir faire face au vieillissement des résidents qui nécessite une prise en charge médicale permanente.

Questions du public :

Modalités de la prochaine révision du PLU ?

La révision se fera à la marge, mais n'augmentera pas les surfaces constructibles conformément à la loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) qui permet de densifier les zones déjà constructibles.

Un panneau directionnel des toilettes publiques près de l'église devrait être ajouté, le panneau actuel n'étant pas assez explicite pour les usagers.

Séance du 26 novembre 2015

Le Maire ouvre la séance par le rappel des événements tragiques qui ont endeuillé la France lors des attentats terroristes du 13 novembre à Paris et rappelle le moment de recueillement observé lors de la réunion publique du 20 novembre.

Avis sur le Schéma de Coopération Intercommunale :

Les conseillers sont invités à s'exprimer sur le projet de délibération qui leur a été adressé.

Voir les éléments du débat dans l'article spécifique sur le projet d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance.

Ci-dessous l'intégralité de la délibération présentée et votée par le conseil municipal.

Le Maire expose que conformément à l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités

territoriales et à l'article 33 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe), Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes a adressé, le 15 octobre 2015, à chacune des collectivités territoriales un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et qu'il convient d'émettre un avis sur ce projet dans un délai de deux mois. Il rappelle que ce projet prévoit le regroupement de la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette, de la Communauté d'Agglomération du Gapençais et des Communes de Claret et Curbans pour former la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance qui serait alors composée de 17 communes.

Chaque conseiller municipal a été destinataire du projet de Schéma. Son contenu a été débattu en réunion de travail du Conseil Municipal et au cours d'une réunion publique, ouverte à tous les habitants, le 20 novembre 2015.

Considérant que :

- les Communes et les EPCI concernés ont deux mois pour se prononcer à compter de la notification du projet et que, à défaut de délibération dans ce délai l'avis est réputé favorable,

- la position de l'État est de créer autour de Gap, au travers du Schéma de Coopération Intercommunale, la communauté de « Gap-Tallard-Durance » comme étant une intercommunalité de « bassin de vie naturel », aspect majeur porté par la loi NOTRe, qui pourrait permettre selon lui de passer d'intercommunalités de services à une intercommunalité de projets structurants,

- la Commune de Sigoyer fait effectivement partie de ce bassin de vie et qu'il y a lieu de constater la cohérence spatiale entre la Communauté d'Agglomération actuelle, la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette et les Communes de Claret et Curbans,

- la Ville de Gap a un bassin d'emplois et de vie très large, notamment en direction du Sud, c'est-à-dire vers la CCTB et l'autoroute A51 à la Saulce et que ce bassin inclut les communes de Claret et Curbans,

AU FIL DES REUNIONS...

- la CCTB et la CA de Gap font toutes deux partie du SCOT de l'Aire Gapençaise qui définit les orientations d'urbanisme sur un territoire encore plus vaste,

- la procédure de fusion proposée entre les deux EPCI doit permettre de conserver les intérêts intercommunaux des Communes de l'actuelle CCTB en garantissant une reprise par le nouvel EPCI de ses compétences et de ses moyens, notamment humains, et ainsi de conserver les services rendus actuellement aux populations et aux Communes, notamment l'aide à l'élaboration de dossiers, la maîtrise d'ouvrage déléguée, le conservatoire de musique, l'accueil de loisirs, la gestion des déchets, l'assainissement collectif, la gestion du SPANC...

Considérant d'autre part :

- que le projet de Schéma n'intègre pas les secteurs de l'Avance et de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon qui font, eux aussi partie du bassin de vie Gapençais,

- que des éléments de simulations fiscales et financières doivent encore être apportés par les services de l'État afin de préciser les répercussions en la matière sur les ménages, les entreprises et les Communes,

- l'indispensable cohésion territoriale de la CCTB qui ne devra pas de nouveau être morcelée, comme elle le fut lorsque les communes de La Freissinouse et de Pelleautier ont rejoint la Communauté d'Agglomération de Gap,

- que la position de la commune de Gap sur ce projet de regroupement n'est actuellement pas connue et qu'elle peut, à elle seule, s'y opposer puisqu'elle dispose d'une « minorité de blocage » du fait de son nombre d'habitants qui dépasse le tiers de la population du nouvel EPCI proposé,

- les baisses drastiques des dotations de l'État envers les collectivités territoriales et les prélèvements conséquents que celui-ci effectue particulièrement auprès de la CCTB, portant gravement atteinte au fonctionnement de celles-ci et que seul un rapprochement intercommunal avec une structure plus vaste permettrait de se préserver d'un point de vue financier et de disposer, enfin, d'une assise financière suffisante

pour réaliser des projets d'équipement et mettre en place les services nécessaires au développement de notre territoire,

- que, au terme de la procédure de modification du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, la loi confère in fine au Préfet du Département le pouvoir de « passer outre » les avis des Communes et des Établissements publics de Coopération Intercommunale quand bien même ceux-ci s'avèreraient majoritairement défavorables à ce Schéma,

- que, ces deux derniers points limitent considérablement la liberté de choix des collectivités sollicitées,

le Conseil Municipal de Sigoyer par : 12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

- *Prend acte de la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale transmise par Monsieur le Préfet regroupant, par fusion, la CCTB et la Communauté d'Agglomération de Gap avec intégration des Communes de Claret et Curbans dans ce nouvel EPCI,*
- *émet un avis favorable de principe sur ce projet de Schéma tout en soulignant les réserves exprimées ci-avant,*
- *demande à Monsieur le Préfet de fournir toutes les simulations fiscales et financières nécessaires pour donner, le moment venu, un avis éclairé sur l'arrêté de périmètre qui sera proposé dans la suite de la procédure,*
- *propose à la Communauté d'Agglomération de Gap la mise en place rapide de discussions entre les collectivités concernées afin de travailler, le plus en amont possible, sur les aspects relatifs à ce projet de fusion : gouvernance, compétences, moyens, finances et fiscalité.*

Implantation d'un Centre Éducatif Renforcé sur la commune :

Le Maire rappelle que le groupe SOS Habitat qui gère le foyer des Guérins souhaite implanter sur la Commune un Centre Éducatif Renforcé (CER). Il s'agit d'un lieu d'accueil pour adolescents en

AU FIL DES RÉUNIONS...

grande difficulté, une alternative à la prison sur décision de justice. Ce lieu accueillerait au maximum 8 jeunes de 13-15 ans ou 16-17 ans pour des cessions de 20 semaines avec des stages en entreprises locales volontaires. L'encadrement est présenté comme sérieux et important : 12 emplois temps plein (ETP) seraient créés.

Après le refus du Conseil Municipal de Gap, SOS Habitat a proposé une implantation sur Sigoyer où il pourrait mutualiser certains moyens avec le foyer des Guérins.

Le lieu d'implantation n'est pas défini mais une opportunité immobilière suffisamment grande pourrait être retenue dans le village.

Le désir de faire preuve de solidarité envers des adolescents en grandes difficultés se heurte à des arguments portés par la majorité du Conseil.

Des conseillers sont surpris par le choix potentiel au centre du village et près de l'école. D'autres rappellent les expériences de Savines et Aspres sur Buëch où il a fallu faire face à des dégradations et des problèmes d'encadrement. On peut craindre que la présence d'une telle structure ne favorise pas l'installation de nouvelles familles qui recherchent le calme et la ruralité, sur la commune.

Sigoyer est trop éloigné du centre urbain pour une réinsertion et la relégation d'adolescents en pleine campagne n'y aidera pas.

Le Conseil est appelé à voter pour ou contre l'installation d'un CER sur la commune :

Pour : 1, Contre : 9, Abstentions : 4.

Eau et assainissement :

Tarification année 2016 :

Le Maire rappelle la décision du Conseil Communautaire du 9 avril 2015 d'augmenter la tarification de l'assainissement collectif. Il propose de répercuter cette augmentation intercommunautaire aux usagers et de laisser les tarifs

des parts communales relatives à l'eau potable et à l'assainissement inchangés.

Adopté par 12 voix pour, 2 contre, 1 abstention.

Traitement bactériologique et potabilité de l'eau :

Le Conseil Municipal décide de ne pas chlorer l'eau systématiquement mais de façon ponctuelle en cas de problèmes mineurs. En cas de pollution grave avérée, l'information passera par les conseillers municipaux de chaque quartier.

Une réflexion est engagée sur le traitement par Ultra-Violets (UV) à proximité des réservoirs des Guérins et, éventuellement, de Gachou.

Il est rappelé que le traitement UV n'a pas d'effet rémanent et n'empêche pas de pollution en aval, alors que la chloration assure la potabilité tout au long du réseau.

Coût d'installation d'un dispositif UV : environ 20 000 € HT.

Une étude de faisabilité et des devis seront demandés.

Travaux :

Réseau Au-delà du Pont : des travaux sont à engager sur les captages des sources ainsi que sur les périmètres de protection si on veut pouvoir bénéficier de financements de l'agence de l'eau accessibles jusqu'à fin 2016.

L'élaboration du cahier des charges est en cours pour les travaux financés par le Département, au titre des PIL 2013 et 2014 : réfection des réservoirs et changement des canalisations du Villard pour problème sanitaire (résidus de chlorure de Vinyle). L'option privilégiée pour le tracé suivra la RD19 vers le col du Villard pour faciliter, éventuellement, un maillage avec le réseau de la commune voisine.

Les cahiers des charges seront publiés en janvier 2016, les entreprises sélectionnées en février pour un démarrage des travaux au début du printemps 2016.

AU FIL DES RÉUNIONS...

Analyse des réponses à l'appel d'offres "programmiste" :

Suite à l'analyse des offres relatives à l'étude de programmation des espaces publics du Chef-lieu et des Guérins, les 3 bureaux d'études retenus ont été auditionnés le 9 novembre.

Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission d'ouverture des plis et retient le bureau d'études "Cyclades" pour cette prestation (option comprise) au prix de 29 800 € HT.

Adopté à l'unanimité.

Projet pédagogique de l'école :

Le Maire fait part au Conseil du projet pédagogique présenté par l'équipe enseignante. Il s'agit de créer un jardin des 5 sens et d'y intégrer une fontaine sur le terrain attenant à l'école entre la maternelle et la mairie.

L'aménagement sera réalisé par un paysagiste avec l'aide technique des agents municipaux.

Coût : 2 500 €.

Ce projet sera intégré à l'aménagement de la place du village et sera étudié prioritairement avec le programmiste.

Forêt communale de Céüzette :

La gestion de la forêt communale de Céüzette fait l'objet d'une convention avec l'Office National des Forêts (ONF) ; cette convention doit être renouvelée pour la période 2016-2035.

L'ONF ne préconise pas de travaux sinon la création potentielle d'une piste forestière pour permettre l'exploitation de la partie basse.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

La direction du théâtre de la Passerelle souhaite organiser, dans le cadre des animations "Curieux de Nature", un spectacle circassien sur la route et la plate-forme de Céüzette en septembre 2016. Les modalités pratiques de cet évènement sont à préciser.

Michelle Bolger donne lecture du message de solidarité des anglais que nous avons invités à commémorer le parachutage de 1944 en mai 2011.

Ce message nous est adressé par l'intermédiaire de Michel Robert.

"We think of our friends in Sigoyer very often. After Friday's terrible terrorist attack in Paris we are not only thinking about you but of all the people in France. This is a really terrible thing to have happened. Please note that you are all in our thoughts and prayers. Keep safe and well.

From your friends in England. Margaret & Bob Iddon, & James Mckenzie Leith".

"Nous pensons à nos amis à Sigoyer très souvent. Après ce terrible attentat terroriste de vendredi à Paris, nous ne pensons pas seulement à vous, mais à tout le peuple Français. Ce qui s'est passé est une chose vraiment terrible. S'il vous plaît, sachez que vous demeurez tous dans nos pensées et nos prières. Restez sains et saufs.

De vos amis en Angleterre. Margaret et Bob Iddon, et James Mckenzie Leith".

Le Conseil Municipal, touché par ce témoignage, remercie les signataires de ce message.

Le projet de Communauté d'Agglomération de Gap - Tallard - Durance

La loi **NOTRE** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), votée le 7 août 2015 par l'Assemblée Nationale définit une nouvelle organisation du territoire. Il est en particulier prévu, sous la responsabilité des Préfets, une modification de la carte intercommunale des départements.

C'est dans ce cadre que Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes a notifié à chaque Commune et chaque Communauté de Communes du département un **SDCI** (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) qui propose une nouvelle organisation du territoire sur lequel les Conseils Municipaux et Conseils Communautaires ont du donner un premier avis par délibération avant le 15 décembre 2015.

Un tel projet aura d'importantes conséquences sur la gouvernance, les compétences, les moyens et les ressources financières et fiscales de notre Commune et la Communauté de Communes à laquelle nous appartiendrons.

Les élus ont déjà organisé des réunions publiques courant novembre 2015 mais compte-tenu de la complexité du sujet il nous a semblé utile de communiquer les informations transmises par la Préfecture dont nous disposons à ce jour ainsi que sur la position des élus qui ont en charge la gestion communale.

Cette présentation s'articule sur deux points :

- 1.- Le contenu de la loi NOTRe au travers de ses objectifs et de ses conséquences.
- 2.- Le projet du Préfet et les conséquences sur notre territoire.

1.- LA LOI NOTRe

LES OBJECTIFS DE LA LOI :

Cette loi vient compléter la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et

d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014. Son objectif est essentiellement de réduire le nombre d'EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et de Communes et le nombre de strates administratives, le fameux « millefeuille » administratif. Rappelons qu'il y a 36 658 Communes en France contre 11 116 en Allemagne et 7 630 chez nos voisins Italiens... En clair la loi NOTRe a pour objectifs de :

- moderniser et simplifier le fonctionnement des Services ;
- Mettre en cohérence l'action de l'Etat sur le territoire ;
- Améliorer l'efficacité ;
- Conforter l'équilibre des territoires ;
- Faire des économies de fonctionnement.

L'APPLICATION DE LA LOI :

Cette loi modifie le découpage des Régions et leur donne de nouvelles compétences. Elle renforce les intercommunalités dont le seuil passe à 15 000 habitants ; cependant pour les zones de montagne le seuil minimal est abaissé à 5 000 habitants. Par ailleurs il y a un transfert obligatoire de compétences aux Communautés de Communes et Communautés d'agglomération.

Les nouveaux EPCI auront de nouvelles compétences OBLIGATOIRES, c'est-à-dire directement données par la loi et sans dérogation et des compétences FACULTATIVES, choisies et adoptées par les élus de la nouvelle collectivité. Ces différentes compétences se répartissent comme suit :

- Les COMPETENCES OBLIGATOIRES :

- Aménagement de l'espace et en particulier l'organisation des PLU, sauf opposition des communes ;
- Organisation et gestion des transports en commun ;
- Actions de développement économique avec la création, l'aménagement de zones d'activité ;
- Politique du logement social ;

COMMUNIQUER...

- Actions en faveur des personnes défavorisées ;
- Prévention de la délinquance ;
- Gestion de l'accueil des gens du voyage.

- Les COMPETENCES FACULTATIVES :

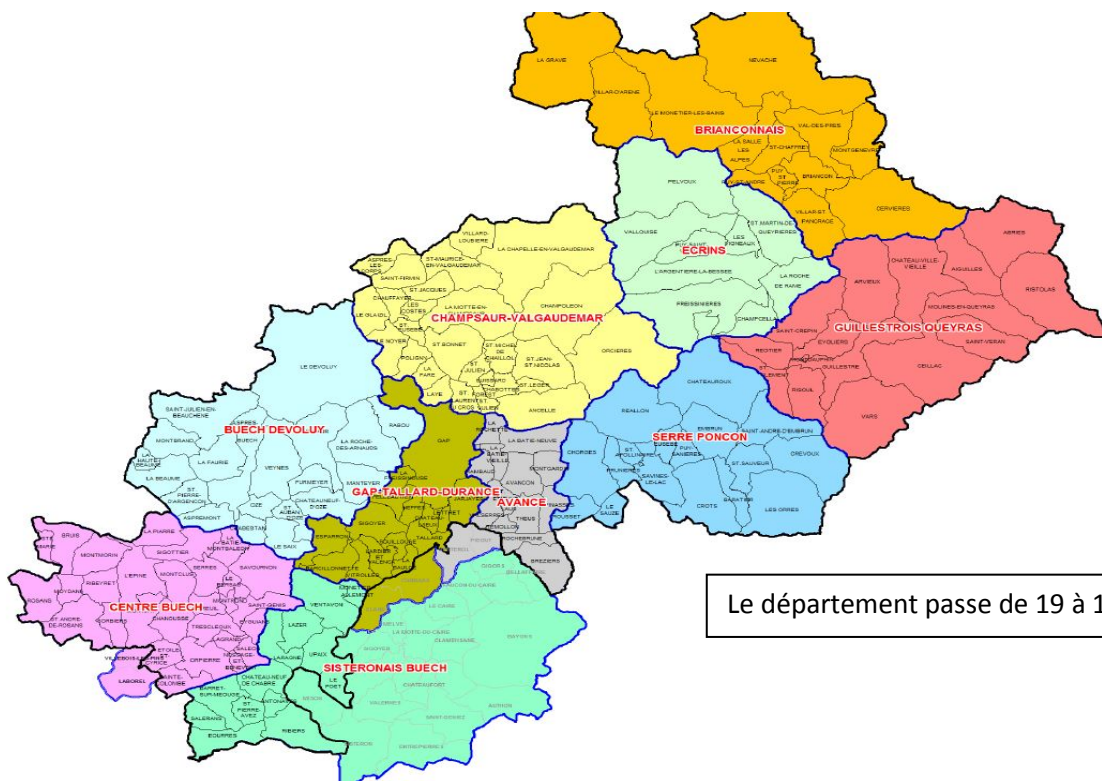
- La voirie, création, entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- la mise en valeur du cadre de vie et de l'environnement ;

- La construction et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire ;
- L'action sociale ;

- L'assainissement collectif et individuel et la gestion de l'eau potable qui deviendront des compétences obligatoires à partir du 1er janvier 2020.

Nous verrons plus loin celles qui nous concernent.

2.- LE PROJET PRESENTE PAR LE PREFET POUR NOTRE TERRITOIRE



Le département passe de 19 à 10 EPCI

PROJET PREFECTORAL DU NOUVEAU Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Pour notre département, le projet présenté par le Préfet réduit le nombre d'EPCI de 19 à 10.

Pour notre territoire le projet du Préfet consiste à fusionner la Communauté d'Agglomération de Gap (GAP, La FREISSINOISE et PELLEAUTIER) avec la CCTB (Communauté de Tallard Barcillonnette) à laquelle pourraient

s'ajouter deux Communes des Alpes de Hautes-Provence, CURBANS et CLARET. Ces deux dernières se sont déjà prononcées favorablement pour rejoindre la CCTB.

La nouvelle Communauté d'Agglomération atteindrait ainsi un total de 48 748 habitants. Les arguments qui plaident en faveur de cette

nouvelle structure sont que ces Communes sont sur le même bassin de vie et d'emplois autour de la ville de Gap. Il s'agit en plus d'un axe Nord-Sud important qui assure la liaison avec l'autoroute A51, trait d'union avec les agglomérations provençales de Manosque et Aix en Provence.

Selon l'INSEE, en 2012, 31% des actifs sigoyards travaillaient dans la Commune et 64,9 % dans le bassin gapençais, 80 % d'entre eux se rendant sur leur lieu de travail en voiture.

Pour les élèves la très grande majorité effectue son second cycle d'enseignement secondaire dans les lycées de Gap.

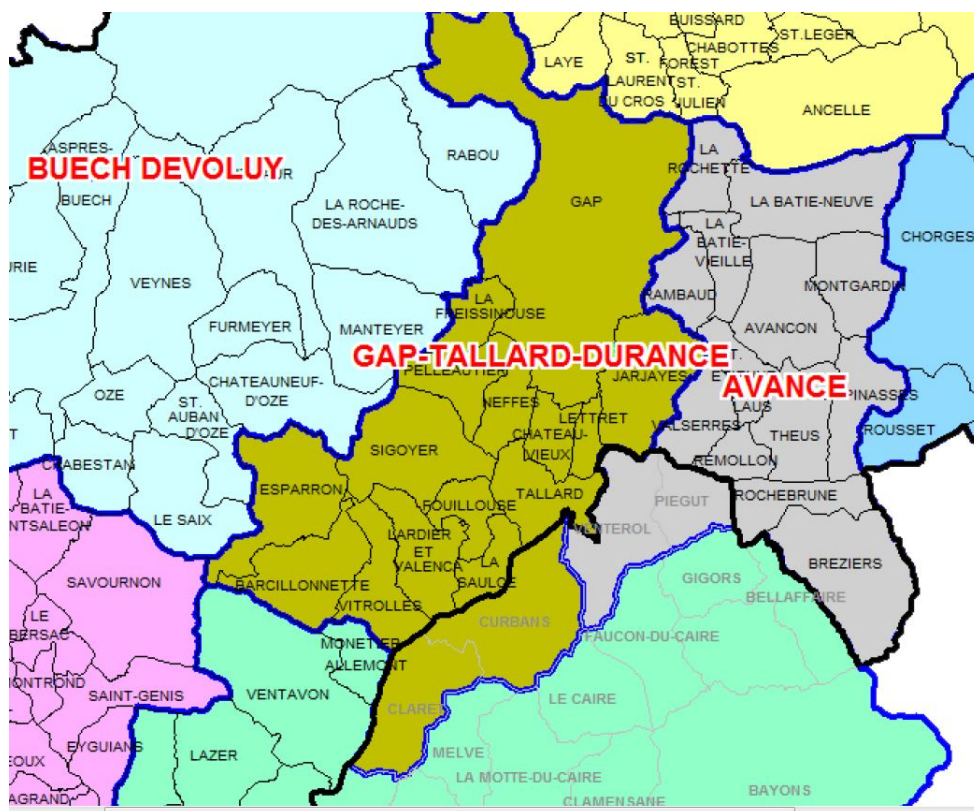
D'autre part la zone d'activité de la plaine de LACHAUP se situe sur les deux EPCI et les Communes de Gap et de Tallard gèrent ensemble l'aéropôle de TALLARD.

Pour le Préfet le rapprochement de la CCTB et de la Communauté d'Agglomération de Gap qu'il propose d'appeler « GAP-TALLARD-DURANCE » est un point essentiel du projet.

3.- LES COMPETENCES DE LA FUTURE COMMUNAUTE :

Les compétences obligatoires transférées de la CCTB et de la Commune vers la Communauté d'Agglomération se répartissent comme suit :

- Le développement économique dont les zones d'activités et le tourisme. Ce sera en particulier le cas pour les zones d'activité de CHATEAUVIEUX, TALLARD, LA SAULCE, LARDIER et VITROLLES.
- L'assainissement et la gestion de l'eau potable à partir du 1er janvier 2020.
- La collecte des ordures ménagères et la gestion des déchetteries.
- La gestion des milieux aquatiques comme le bassin de la Durance.



PROJET PREFECTORAL DE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GAP-TALLARD-DURANCE

- Une partie des pouvoirs de police du Maire.
- L'élaboration du PLU sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.
- Le développement touristique et l'office de tourisme ainsi que la taxe de séjour.

4.- LES FINANCEMENTS DE LA FUTURE COMMUNAUTE :

En cas de fusion de la CCTB avec la nouvelle Communauté d'Agglomération le régime de fiscalité professionnelle unique est automatiquement appliqué et les Communes ne perçoivent plus que la taxe foncière et la taxe d'habitation.

- La Commune perd la totalité du produit des impositions économiques locales.
- La Commune perçoit une compensation financière de la nouvelle communauté qui doit lui permettre de conserver le niveau de ressources qui était le sien avant l'intégration dans la nouvelle Communauté d'Agglomération. Le niveau de cette compensation est garanti dans le temps.
- Par ailleurs la Commune peut percevoir une DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) décidée par le Conseil Communautaire à la majorité des 2/3.

5.- LE CALENDRIER

Chaque collectivité a émis un avis avant le 15 décembre 2015. Ces avis sont transmis à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) qui dispose d'un délai de quatre mois pour proposer et adopter des amendements au schéma à la majorité des 2/3 de ses membres. Les modifications adoptées seront intégrées dans l'arrêté que le Préfet publiera vers le 15 juin 2016.

Les Conseils Municipaux seront alors appelés à délibérer sur le périmètre présenté par le Préfet. En cas de désaccord le Préfet pourra « passer outre » c'est-à-dire imposer son schéma d'organisation territoriale... Cela s'est passé ailleurs, notamment en septembre dernier, quand

le premier ministre a imposé la Métropole de Marseille...

6.- L'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après les différentes réunions publiques et échanges entre élus de la commune et de la CCTB, les conseillers municipaux ont individuellement exprimé leur avis lors du débat sur la délibération du 26 novembre dont vous retrouverez copie in extenso dans la rubrique « au fil des réunions » de ce bulletin.

Certains d'entre eux ont assisté à la réunion de la Communauté de Communes de Tallard Barillonnette qui présentait aux élus l'historique de la CCTB, mais aussi son bilan financier.

Ci-après le résumé des points évoqués individuellement ou collectivement dans le cadre du Conseil Municipal.

La question est posée d'une consultation de la population préalablement à l'avis donné par le Conseil Municipal. La majorité des conseillers y est défavorable. Le sujet est d'une grande complexité, tant dans le domaine organisationnel que financier, et il serait inopportun d'être lié par une décision catégorique, dans un sens ou dans l'autre, avant même d'avoir pu obtenir des éléments d'information supplémentaires.

Il est proposé qu'un processus de négociations s'engage et que la population soit consultée dès lors que des informations seront précisées, après la proposition de périmètre du Préfet, au printemps.

A ce jour les positions des autres Communes de la CCTB et de l'actuelle Communauté d'Agglomération ainsi que celles des Conseils Communautaires ne sont pas toutes connues et on peut s'attendre à un très large éventail d'avis. Mais il appartient au Conseil Municipal de Sigoyer de s'exprimer en toute autonomie.

Il est rappelé que des Communes peuvent prendre individuellement la décision de quitter la CCTB pour rejoindre la Communauté d'Agglomération et, dans ce cas, la CCTB ne serait plus du tout viable. On peut craindre que la

COMMUNIQUER...

Préfecture des Alpes de Haute-Provence refuse l'adhésion des communes de Curbans et Claret à la CCTB dès lors qu'il n'y aurait pas fusion avec la Communauté d'Agglomération.

On constate que Sigoyer est dans le bassin de vie gapençais et qu'il n'y pas lieu d'être nostalgique de la CCTB qui, compte tenu de la baisse de ses ressources, a des difficultés à fonctionner. Il faudrait, pour assurer son équilibre financier, réduire les frais de fonctionnement, geler les investissements, et augmenter très sensiblement le coût des services rendus et les taux d'imposition intercommunautaires.

En matière de fiscalité intercommunautaire et de coût des services centralisés, on peut penser que les délégués communautaires de la nouvelle agglomération auront plus de moyens pour contenir toute dérive pénalisante.

La compétence eau et assainissement sera perdue en 2020, des négociations pourront être engagées pour conserver le fonctionnement en

régie dans les petites Communes qui le souhaitent.

En conclusion, le Conseil Municipal accepte majoritairement la décision de principe mais insiste sur la nécessité d'organiser des échanges entre les différents partenaires afin d'élaborer un véritable projet d'organisation et de fonctionnement de la nouvelle communauté d'agglomération. Il apparaît aussi nécessaire d'informer la population au fur et à mesure de l'avancement de la procédure et de voir quelle forme pourrait prendre une consultation des administrés.

Une réunion publique sera organisée par la CCTB et animée par son Président Jean-Michel ARNAUD, le 26 janvier 2016, à 18h30, salle des deux Céüze.

Sigoyer, le 10 décembre 2015
Michel MEUNIER



TNT - Haute définition

A partir du 5 Avril 2016, vous risquez de ne plus recevoir la télévision sur votre récepteur.

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, les normes de diffusion de la télévision seront modifiées. Toutes les chaînes de la TNT (Télévision Numérique Terrestre) seront diffusées en images HD (Haute Définition ou Mpeg 4), la norme standard actuelle (Mpeg 2) s'arrêtera définitivement.

Qui est concerné ?

Le passage à la nouvelle norme appelée MPEG 4 ou HD affectera les particuliers qui reçoivent la télévision par l'intermédiaire d'une antenne dite « râteau ».

Qui n'est pas concerné ?

Ceux qui reçoivent la télévision par l'ADSL ne sont pas concernés. Si vous passez par le satellite il faut vous assurer que votre décodeur est compatible avec la HD.

Que faire si vous êtes concerné ?

D'abord s'assurer que votre téléviseur est compatible HD. Tous les appareils vendus depuis décembre 2012 le sont. A noter que les écrans de plus de 66cm le sont depuis décembre 2009.

Pour vérifier si votre téléviseur est compatible avec la nouvelle norme HD, positionnez-vous sur la chaîne ARTE (chaîne 7 et 57), si le logo « Arte HD » apparaît à l'écran, votre appareil est compatible.

Si votre appareil n'est pas compatible il faudra vous équiper d'un adaptateur dit « HD ou Mpeg 4 » (premier prix 25 €) qui vous permettra

recevoir la télévision HD sur votre ancien téléviseur. N'attendez pas le mois de mars pour vous équiper !

Les anciens téléviseurs à tube cathodique pourront continuer de fonctionner à l'aide de l'adaptateur mentionné ci-dessus. Ce pourra aussi être l'occasion de remplacer son ancien téléviseur...

Quelles aides obtenir pour accompagner ce changement ?

Une assistance technique gratuite pour les personnes âgées ou handicapées.

Les foyers dont les membres ont plus de 75 ans ou les personnes handicapées à plus de 80% pourront bénéficier d'une assistance technique gratuite. Ces aides sont mises en place à partir de janvier 2016.

Une aide financière.

Les foyers exonérés de la redevance TV (contribution à l'audiovisuel public) recevront une unique aide de l'Etat de 25 € pour l'achat d'un adaptateur. Seuls les particuliers recevant la télévision par l'antenne râteau peuvent demander cette subvention.

Les démarches pour obtenir des aides.

Pour obtenir ces aides, il faut fournir un justificatif d'achat du matériel et remplir un formulaire en ligne sur le site internet « recevoirlatnt.fr ». Il est également possible d'obtenir des informations en appelant le 0970 818 818 (prix d'un appel local).

Pour toute information complémentaire vous pouvez me joindre à la mairie.

Michel MEUNIER

RAPPEL...

Les chiens errent librement dans le village et plus particulièrement à proximité de l'école ou sur les aires de jeux...

Nous rappelons une nouvelle fois à **leurs propriétaires** les règles applicables aux animaux errants ou en état de divagation.



Loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux (extrait) :

- Les mesures de police spéciale à l'égard des chiens et des chats :

Aux termes de l'article L. 211-22 du Code rural, « *les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière* ».

Nous comptons sur le sens de responsabilité des propriétaires pour éviter de mettre en œuvre des mesures coercitives sous forme de contraventions pouvant aller de 38 € à 150 € selon l'importance des troubles engendrés.

PLAN " GRAND FROID "

Plan départemental de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid pendant la période hivernale 2015-2016 dans les Hautes-Alpes.

(Arrêté préfectoral du 19 /11/2015).



COMMUNIQUER...

Un registre d'inscription est ouvert en mairie dans lequel nous recueillerons les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en feront la demande.

La démarche d'inscription est volontaire et la déclaration facultative.

DÉNEIGEMENT

L'obligation d'entretien incombant à la commune s'exerce sur l'ensemble des voies communales ouvertes à la circulation publique, partie intégrante du domaine public ou du domaine privé de la commune, y compris les chemins ruraux non classés en voies communales. En revanche, aucune obligation légale ne contraint la mairie à intervenir sur les chemins privés.



Sur une voie desservant une propriété, en l'absence d'aire de manœuvre de retournement pour le chasse-neige, le Maire peut, compte-tenu des caractéristiques du chemin et quel que soit son statut juridique, décider de ne pas en faire assurer le déneigement.

En cas de chute de neige ou de gelée, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer la neige devant leur habitation, sur les trottoirs ou les banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant au maximum.

STATIONNEMENT

Nous rappelons que les véhicules doivent être stationnés, dans la traverse du village, sur les emplacements réservés et non sur les trottoirs.

Les propriétaires disposant de terrains privés ne doivent pas encombrer les places publiques de leurs véhicules (voitures, camions, cars ou vans...), les places de stationnement des parkings étant réservées aux véhicules de passage ou aux stationnements ponctuels.

COMMUNIQUER...

Le Maire peut interdire le stationnement sur la voie publique longeant votre propriété. La loi lui impose d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique dans sa commune et notamment de veiller à la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques (art. L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales). Le Maire dispose du droit, par exemple, d'interdire le stationnement sur un chemin rural ou communal appartenant à la commune et longeant une propriété, afin de faciliter le passage des engins agricoles ou communaux, quitte à empêcher le riverain de se garer (CE du 31.5.06, n° 269779).



Merci de veiller à ces instructions en particulier lors des chutes de neige, la responsabilité de la commune ne pouvant être engagée en cas d'accrochage par les engins de déneigement, de véhicules stationnés sur l'emprise des voies publiques.



Les Temps d'Activités Périscolaires

L'année scolaire 2015 a continué les nouveaux rythmes scolaires avec une grande variété d'activités pour les TAP (Temps Activités Périscolaires). Comme l'année précédente, les TAP ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h15 à 16h15. Ce premier trimestre, les activités suivantes ont été proposées:

- Contes pour les maternelles (Jocelyne Bouché).
- Le Mexique – ouverture sur le monde hispanique (Nadine Weiss).
- Maîtrise de soi – relaxation/shiatzu (Sonia Hodoul).
- Dessin (Nicole Kalazic).
- La nature – oiseaux et papillons (Eliane Dupland).
- Activités ludiques et sportives (Corinne Paul et Nathalie Perrin).

Un grand merci à toutes nos intervenantes !

Le trimestre suivant démarrera en janvier 2016 avec deux nouvelles activités :

Le retour de Jean Maëro pour le patrimoine et les Contes pour les plus grands (2^{ème} et 3^{ème} cycle) avec Annick de Chaballier.

Nous aimerions mettre en place une activité " Découverte des métiers " et nous cherchons des volontaires pour expliquer leur métier (ancien ou existant). Il faut prévoir 2h00 maximum et pas consécutives ! Si vous êtes intéressés et si vous souhaitez donner un peu de votre savoir-faire à nos enfants de Sigoyer, n'hésitez pas à me contacter !

Je vous souhaite à toutes et à tous un " Merry Christmas " et " Happy New Year " !

Michelle BOLGER

Les Contes

L'atelier "contes" avec les maternelles a repris ses habitudes pour cette nouvelle année scolaire 2015-2016. Le jeudi de 13h30 à 14h30, 9 enfants (8 grands et 1 moyen) se rendent à la bibliothèque municipale pour écouter des histoires.



Les contes sont extraits des livres que je leur propose en fonction du thème choisi chaque mois.

En septembre, contes sur la fin des vacances et la rentrée.

En octobre, histoires sur l'automne, ses fruits, ses animaux et ses milieux naturels.

En novembre, découverte des devinettes (visuelles, auditives et sensorielles). Les enfants réalisent grâce à leur imagination, des devinettes qui seront recueillies dans un petit livret.

Enfin, en décembre, contes de " Noëls anciens " et du monde entier.

Les contes du trimestre suivant pourront être choisis en fonction de la demande des enfants et des évènements annuels.

Un atelier "**prêt de livres**" a été mis en place également. Chaque enfant fréquentant l'atelier TAP, après avoir ramené son livre **le jeudi à l'école**, pourra en emprunter un autre, ceci chaque semaine.

Bonnes fêtes de fin d'année et bonne lecture à tous !

Jocelyne BOUCHÉ

Activités ludiques et sportives

Maternelles

1^{ère} période – Bricolage d'automne.

2^{ème} période – Préparation du calendrier de l'avent pour les parents.

CP – CE1

1^{ère} période – Fresque arbre d'automne avec ses oiseaux (à la peinture) avec pour feuilles les mains des enfants !

CE2 – CM1 – CM2

2^{ème} période - Ping-Pong, chaîne avec la laine – tricotin – jeux (mots mêlés, mots croisés...) – bricolage de Noël (cartes, étoiles, couronnes, flocons...).

Corinne PAUL et Nathalie PERRIN

aspects de deux grandes civilisations natives de ce pays : les Aztèques et les Mayas au travers de livres, documents, objets, récits.

Avec les plus petits, nous avons aussi écouté différents rythmes et mélodies dont les fameux orchestres Mariachis, tout en coloriant les instruments de musique.

Les enfants ont appris entre autres l'origine et l'emploi du cacao, de l'obsidienne, la place des abeilles en pays Maya (qui ne connaît pas "Maya" l'abeille !), et du maïs aux quatre couleurs pour les CP-CE1.

Entendre les sons d'une langue nouvelle était bien sûr au "programme". A la dernière séance avec les grands, nous avons fait un rapide essai à l'écrit sur les thèmes abordés.

Un aperçu du Mexique

Avec le groupe des grands, après un peu de géographie et d'histoire, nous avons abordé des

Un goûter a eu lieu le 15 décembre : cacao parfumé à la vanille et papaye au citron vert, un avant-goût des papillotes et mandarines de Noël !

Volcanes Volcanes... Volcanes y lava Lava... Lava y nieve Lava volcanes, nieve y... Un Palacio Elouan	 Colibris Colibris... Colibris y aves Aves... Aves y arco iris Aves, colibris, arco iris y... Flores Ambre et Lucie	Cacao Cabossa... Cabossa y favas Favas... Favas y blanco Favas, cabossa blanca y... Vanilla 
Esqueleto Esqueleto Esqueleto y miedo Miedo Miedo y calavera Esqueleto, miedo, calavera y... Halloween ! Jérémi, Giovanoé, Camille, Loïc	Le Maya Un jour un Maya écrasa une abeille C'était la Reine et il l'enterra dans un cercueil Et il dansa la polka... Tifen 	

Merci à tous et bonnes vacances. Nadine WEISS

Relaxation

Deux classes se sont succédées en TAP Relaxation/Maîtrise de soi depuis le début de l'année. D'abord les grands de CE2/CM1/CM2 pendant la 1ère période, puis les CP/CE1 la seconde période. Au programme : exercices de relaxation dynamique, respiration, étirements, détente guidée, échange de massages... Pour apprendre à s'occuper de soi et se sentir mieux ensemble. Bravo aux enfants et on se retrouve en 2016 avec autant de motivation et d'enthousiasme.

Sonia HODOUL

Bibliothèque

1) Du nouveau à la bibliothèque

Depuis septembre la bibliothèque s'est enrichie de deux nouveautés :

Un coin pour l'accueil des tout-petits : un grand tapis coloré pour jouer et de nombreux coussins pour se reposer et écouter les histoires, ce qui permet aux nounous/parents de Sigoyer d'initier les enfants à la littérature dans un cadre sympathique ;

un coin jeu vidéo sur la mezzanine : Une Wii ainsi que quatre manettes permettent aux grands et aux petits de profiter d'un moment de convivialité et de rires autour de plusieurs jeux (Mario Kart, Mario Bros et WiiSports).



Depuis l'inauguration de ces deux nouveaux espaces, la fréquentation de la bibliothèque s'est nettement améliorée et chacun, petit et grand, peut désormais en profiter de la façon qui lui plaît.

2) Agenda

Le **8 janvier**, **Ludambule** viendra proposer ses nouveaux jeux toute la journée. Le matin (10h00-12h00) sera réservé aux nounous, aux



maternelles et aux parents accompagnés de jeunes enfants (non scolarisés). L'après-midi sera consacrée aux élèves de l'école primaire jusqu'à 15h15. Ensuite, la découverte des jeux sera ouverte à tous jusqu'à 17h30.



A partir de 19h00, **soirée soupe et jeux** à la salle des deux Céûze, organisée par les Quatre sans Cou. Participation : 5 euros et un dessert de votre choix à partager. (15 euros par famille).

Nous vous rappelons ici les horaires :

Périodes scolaires : **Mardi : 16h00-18h15**

Vendredi : 17h00-19h00

Vacances : **Mardi : 17h00-19h00**

Si vous souhaitez nous contacter, appelez le :

04-92-53-63-19

A noter que cette année, Noël et le jour de l'An tombant un vendredi, il n'y aura pas de permanence durant ces vacances.

L'équipe des bénévoles

Élections Régionales 2015

Résultats à Sigoyer

1er tour

Inscrits : 558

Votants : 333

Blancs : 10

Nuls : 7

Liste conduite par	Voix	%	% au niveau régional
M. GOVERNATORI Jean Marc	26	8,28	4,05
Mme BONNET Isabelle	9	2,87	10,00
M. BOMPARD Jacques	0	0,00	1,12
Mme CAMARD Sophie	42	13,38	6,54
Mme MARECHAL-LE PEN Marion	84	26,75	40,55
M. ESTROSI Christian	53	16,88	26,47
M. CASTANER Christophe	84	26,75	16,59
M. ROMANI Daniel	6	1,91	0,61
M. CHUISANO Noël	9	2,87	1,95
M. JARNY Cyril	1	0,32	0,64

2ème tour

Inscrits : 558

Votants : 364

Blancs : 58

Nuls : 10

Liste conduite par	Voix	%	% au niveau régional
Mme MARECHAL-LE PEN Marion	112	37,84	45,22
M. ESTROSI Christian	184	62,26	54,28

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Les Quatre sans Cou

L'actualité de ces dernières semaines, si triste soit-elle, ne doit pas nous laisser sombrer dans la morosité. L'association les " Quatre sans Cou " a donc déjà planifié en grande partie ses animations pour 2016.

Dès le 8 janvier, nous nous retrouverons pour une soirée « soupes jeux » en association avec " Ludambule " où, en famille, vous pourrez tester bon nombre de jeux de société.

Le 19 mars, nous fêtons la Saint-Patrick. Un repas typiquement irlandais vous sera servi pour accompagner vos pintes de bière, le tout en présence d'un groupe de musique traditionnelle.

Le 30 avril, vous rigolerez de bon cœur devant le spectacle de match d'improvisation théâtrale.

Les 14 et 15 mai, vous retrouverez votre festival " Printemps en culture ". Comme à son habitude,

le chapiteau accueillera le samedi soir des groupes musicaux et pour la première fois sur la grande scène, un groupe de jeunes sigoyards prometteurs.

Sans tout dévoiler, on dira juste que notre tête d'affiche 2016 sera le " Fast Bastard Gang Band ". Le dimanche sera consacré au marché paysan, au théâtre de rue et à la traditionnelle soirée cabaret.

Sont prévues également, mais les dates restent à définir, une soirée œnologie en octobre ainsi qu'une soirée cinéma muet où un pianiste accompagnera en direct les projections.

Nous espérons que ces différentes animations sauront vous divertir durant cette année 2016. Toute l'équipe des " Quatre sans Cou " vous souhaite une belle et heureuse année !

et... Cou Double

Depuis septembre, Nicole Kalazic dispense des cours de peinture/dessin tous les lundis,

n'hésitez pas à rejoindre les apprentis artistes !
Tél. : 06 81 82 59 63



LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Foyer d'animations

Après un bel été, l'automne et son "été indien" nous a accompagnés jusqu'au 15 novembre. Les activités du Foyer se sont échelonnées durant ces quatre mois pour nous mener jusqu'aux fêtes.

Notre **Assemblée Générale** s'est déroulée le 4 septembre. Nous avons constaté une présence plus nombreuse qu'à l'habitude. Néanmoins, pour une AG concernant des activités destinées à toute la population, il apparaît que notre Association n'attire pas les foules.

C'est pourtant très important pour nous que lors d'une AG nous ayons un retour de la population pour connaître ce qui **intéresse** les habitants de Sigoyer.

Nous avons lors de cette réunion, présenté le bilan de nos activités avec un **résultat positif** concernant la **Fête de la Saint-Jean** réussie grâce au concours de **bénévoles un peu plus nombreux** que les précédentes années.

Le bilan financier fait apparaître quelques difficultés, les activités de l'année ne permettant pas de dégager **suffisamment de bénéfices** pour organiser la Saint-Jean.

Le Bureau a été reconduit à l'unanimité.

Programme d'activités pour **l'année 2015/2016** :

Samedi 21 novembre : Fête du Beaujolais Nouveau Salle des Deux Céûze. Soirée réussie malgré un public clairsemé. Nos deux animateurs musicaux **Norbert** et **Jean-Marc** ont assuré "grave" en faisant danser jusque tard dans la nuit.

A l'heure où nous rédigeons cet article, la soirée de la **Saint-Sylvestre** est en grande discussion, notamment concernant la présence d'un DJ digne de cette soirée. Si nous n'en trouvons pas à des tarifs raisonnables, la Saint-Sylvestre ne se ferait pas pour la seconde année consécutive.

Au mois de **janvier le dimanche 31** nous vous proposons un **concours de belote** à partir de 14h00 salle des Deux Céûze.

Le Samedi **5 mars** en soirée, nous envisageons l'organisation d'un **loto avec des produits du terroir**.

Le samedi **23 avril** une **soirée à thème** sur les **années 70/80** vous sera proposée avec un repas style auberge espagnole.

Puis nous nous retrouverons le **samedi 18 juin** pour la **Fête de la Saint-Jean**.

Animations Ciné-Vadrouille :



Depuis nos dernières rencontres, la saison a repris le vendredi **25 septembre**. La projection du film **Vice et Versa** a séduit un nombreux public d'enfants accompagnés de leurs parents. La salle des Deux Céûze était bien remplie. Le vendredi **30 Octobre la Belle Saison**, avec la non moins belle Cécile de France a conquis un public enchanté par ce film qui soutenait le féminisme des années 70. Vendredi **27 novembre**, c'est Catherine Frot qui enchantait le public sigoyard avec **Marguerite** se prenant pour une cantatrice alors qu'elle chantait absolument faux. Vendredi **18 décembre**, veille des vacances de Noël, s'est déroulé sous l'égide du Conseil Municipal, le **Noël des enfants de Sigoyer**. Un goûter et une projection du **Petit Prince** étaient offerts aux élèves. Merci aux jeunes agriculteurs qui par l'intermédiaire d'André et

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Sandrine ont offert jus de fruits, clémentines et pommes. A 20h30 nous enchaînions la soirée avec la projection du film **Éverest**. Un bel après-midi et une belle soirée, le tout réussi grâce à l'organisation assurée par les **bénévoles du Foyer d'animations** et l'équipe de **Ciné-Vadrouille** qui ne ménagent pas leurs efforts et se font une joie de vous retrouver régulièrement.

Bonnes fêtes à toutes et à tous.

Pour l'équipe du Foyer et celle de Ciné-Vadrouille.

Bernard BOUCHÉ

CINÉ VADROUILLE DECEMBRE 2015

Animation 1h45
Le Petit Prince
 3 Jan. 3 Aspres 20h30
 4 Ven. 4 Corps 14h
 5 Dim. 6 Valbonnais 17h
 6 Lun. 7 Lavalens 20h
 7 Mar. 8 Chautay 20h30
 8 Mer. 9 La Chapelle 18h
 9 Ven. 11 St Firmin 18h30
 10 Sam. 12 Anceles 18h30
 11 Dim. 13 St Léger
 12 Lun. 14 St Julien
 13 Mer. 16 Chaillet 18h30
 14 Jeu. 17 Le Forest
 15 Ven. 18 Sigoyer 17h30
 16 Sam. 19 Lardier 18h30
 17 Lun. 21 Laje 18h30
 18 Mar. 22 Poligny

Aventure 2h20
EVEREST
 3 Jan. 3 Aspres 20h30
 4 Ven. 4 Corps 20h30
 5 Dim. 6 Valbonnais 20h
 6 Lun. 7 Lavalens 20h
 7 Mar. 8 Chautay 20h30
 8 Mer. 9 La Chapelle 20h
 9 Ven. 11 St Firmin 20h30
 10 Sam. 12 Anceles 20h30
 11 Dim. 13 St Léger 20h30
 12 Lun. 14 St Julien 20h30
 13 Mer. 16 Chaillet 20h30
 14 Jeu. 17 Le Forest 20h30
 15 Ven. 18 Sigoyer 20h30
 16 Sam. 19 Lardier 20h30
 17 Lun. 21 Laje 20h30
 18 Mar. 22 Poligny 20h30

Entrée 4 €
 Tarif réduit 3 €
<http://cinevadrouille.pagesperso-orange.fr>

Club des Aînés

Malgré les grosses chaleurs de l'été, le club des Aînés n'a pas cessé ses activités hebdomadaires : boules, cartes, scrabble, dominos.

Jeudi 16 juillet : le club a offert aux membres assidus des jeudis, un repas froid réalisé par le bureau, à la salle des deux Ceûze.

Dimanche 30 août : le club s'est associé à celui de La Freissinouse pour un voyage à Apiland, suivi d'un repas puis d'une visite au Muséoscope du lac de Serre-Ponçon.

Vendredi 11 septembre : une petite poignée de sigoyards s'est retrouvée dans les Cars Bernard pour une sortie à la foire de Beaucroissant en Isère.

Dimanche 18 octobre : 57 personnes sont venues à l'hôtel Muret pour fêter les 80 ans de Marcel Gaillard et les 35 ans de notre club. Un superbe gâteau a été réalisé à cette occasion.

Jeudi 12 novembre : le club a fêté l'anniversaire de "Nini" (Marie-Jeanne Paul). De délicieuses

tartes au citron meringuées élaborées par la boulangerie Rambaud et la Clairette de Die offerte par l'hôtel Muret, ont été servies.

Jeudi 10 décembre : goûter de Noël à la salle pour tous les membres. Bûches glacées, papillotes, boissons sont offertes pour fêter l'évènement.

Dimanche 13 décembre : une soixantaine de personnes se sont réunies pour partager le repas de Noël à l'hôtel Muret et déguster la dinde aux marrons préparée par les chefs cuisiniers.

Encore une année bien remplie !

Le Club des Aînés participe également à la récolte de boîtes et cartons vides pour la décoration du village à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Les Aînés souhaitent à tous les habitants un Joyeux Noël et une belle fête de Jour de l'An.

Jean-Paul FAVIER



LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Association de Sauvegarde du Patrimoine de Sigoyer

DES NOUVELLES DE L'A.S.P.S.

Quand l'année civile est sur le point de s'achever, c'est l'heure des bilans mais aussi des projets pour l'année à venir.

Depuis l'assemblée générale de janvier 2015, un certain nombre d'activités se sont déroulées.

Nous avons refait le livret de la chapelle St Laurent : 16 pages rappellent l'historique de cette construction vieille de 1000 ans. L'architecture et les statues sont mises en valeur. On peut trouver ce document en vente auprès de tous les membres de l'A.S.P.S.

Dans le cadre de « Découvrons notre commune », (promenade botanico-historique) quatre sorties ont été effectuées : cueillette des pissenlits et plantes qui se mangent, la forêt au col des Guérins et les plantations de Céüze, une sortie à Vière tout en observant les plantes de la haie. A l'occasion de cette dernière sortie, tous les participants ont remarqué que les buissons avaient repoussé et envahissaient le chemin. Les ronces arrivaient même à dissimuler l'une des croix. L'eau de source rendait le chemin boueux et pratiquement infranchissable. Les barrières qui étaient disposées en bordure du ravin de Vière pour protéger les promeneurs du précipice sont toutes effondrées et le lieu devient dangereux.

Nous nous sommes interrogés : que faire à Vière ?

- Reconstruire mais avec quel argent ?
- Abandonner le site, mais que diront nos descendants ?
- Cristalliser, c'est-à-dire essayer de conserver ce qui reste afin que la dégradation due aux intempéries ne fasse pas tout disparaître ?.

Pour la quatrième sortie, nous avons visité les blâches au-dessus de l'Ayasse et le Serre Marceau.

Depuis, le chemin de Vière a été dégagé avec la débroussailleuse communale. Ce travail colossal a

été réalisé par Jean-François et Guy. Grand merci à eux et à la mairie.

L'A.S.P.S. a participé aux T.A.P. : avec le groupe des CP/CE1 nous avons étudié les bâtiments officiels qui entourent la place de Sigoyer : la mairie, l'école, l'église, le presbytère, la poste, la bibliothèque, le garage communal.

Avec le groupe de CE2/CM1, nous avons raconté l'histoire de l'église neuve qui deviendra plus tard Sigoyer. Un essai de bande dessinée n'a pas été achevé par manque de temps.

L'A.S.P.S. a aussi participé, sur invitation des "Quatre sans Cou" à une exposition des vieux outils le dimanche 24 mai. A notre grande surprise, beaucoup de jeunes se sont arrêtés pour demander des explications sur l'utilisation de tel outil et sur la manière dont on s'en servait. Beaucoup d'anciens se sont aussi arrêtés. Eux savaient à quoi servaient ces outils et ils racontaient, à leur manière, la pénibilité et la précarité. Comment comparer le travail fait avec une faux et celui réalisé avec la moissonneuse-batteuse ?

Depuis septembre 2015, nos réunions de quinzaine nous permettent de mettre en commun nos découvertes et d'exposer nos besoins.

Nous avons trouvé un texte :

A SIGOYER

*Nous aimons ta vieille église
Et son clocher de pierres grises
Ta chapelle séculaire
Qu'entoure le cimetière
Sans prétention et sans manière
Où repose tant de nos aïeux
La terre nous sera légère
Quand nous irons dormir près d'eux*

Refrain

*Nous aimons tes près fleuris
Renoncules, narcisses et ancolies
Mille corolles à l'envie
Gentianes bleues et myosotis*

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

*Dans tes alpages épanouis
Nous aimons tes sources claires
Et tes sentiers et tes clairières
Si fraîches sous les sapinières
Mais ce qui nous enchante
Et quand nous sommes au loin nous hante
Ce sont tes deux montagnes sœurs
Grande Céüse et Céüzette
Hautes falaises ou collinettes
Nous les portons dans notre cœur
Nous aimons tes lieux dits, tes surnoms
Ils rappellent à nos mémoires
Les jolis mots de ton histoire
Nous aimons les ruines de Vière
Les soirs de brume et de mystère
On croit y voir longeant les murs
La cantonnière et le barbu.*

*Nous aimons tes gars, tes filles
Leurs chants joyeux, leurs yeux qui brillent
Et tes enfants, et tes anciens
A pas comptés sur les chemins
Et quand l'amitié nous rassemble
Devrions-nous, jamais, oui jamais,
Nous quitter...*

Il nous manque encore le nom de l'auteur ou des auteurs et surtout la musique... Nous sommes preneurs de tous renseignements qui nous aiguilleraient sur une réponse. Merci d'avance à celle ou celui qui pourra nous aider.



Une mésaventure est arrivée à l'église de St Pierre aux Liens à Sigoyer. Cette dernière est ouverte au public pendant la journée et un soir, Marcelle

découvrait que l'ange contenant des aumônes avait été cassé et que les piécettes et les billets s'étaient envolés. La somme n'était peut-être pas colossale, mais le geste reste et demeure un vol.

Par ailleurs, notez la date du 30 janvier 2016. L'A.S.P.S. tiendra son Assemblée Générale dans la salle des deux Céüse à 15h00. Le gâteau des rois clôturera la séance.

En cette fin d'année troublée par les attentats, l'A.S.P.S. souhaite à tous et à chacun une fin d'année calme et sereine dans la joie des familles qui se retrouvent et dans la sécurité des maisons.

BONNE ANNEE 2016 A TOUS

Jean MAËRO

Les 2 Céüse

**L'association « Neige et montagne des deux Céüse » devient
L'association « LES 2 CEÛSE »**

Le changement. On nous l'a promis. Et oui Madame, oui Monsieur... Il est arrivé ! Où ça ? A l'association **Les 2 Céüse** bien sûr ! Pour cette saison 2015-2016, une nouvelle équipe est en place. Une équipe placée sous le signe de la jeunesse et du renouveau. Une équipe motivée pour animer le col des Guérins été comme hiver. Pour l'occasion, l'association change de nom, et son logo fait peau neuve (il est actuellement en cours d'édition). L'association est en train de préparer un tout nouveau programme d'animations pour la saison à venir, autour du sport, de la culture montagnarde et de la préservation des paysages qui nous tiennent tant à cœur. Sans le dévoiler dans sa totalité, en voici les temps forts.

Après le succès de la première édition du cinéma en plein air "La montagne, terrain de jeu", l'événement sera repris dans le cadre de la fête de Céüse. Une journée dédiée aux différentes activités praticables

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

sur le massif, qui se terminera par un repas et une projection de films de montagne au col des Guérins. Le trail de Céüse est quant-à-lui reprogrammé pour cette année, et emmènera les coureurs et supporteurs sur les sentiers de Céüse et de sa petite sœur, avec un panorama unique sur la vallée de la Durance et sur le bassin gapençais. Ce calendrier n'est pas exhaustif, et pourrait bien s'enrichir au fil de la saison :

- Samedi 23 janvier, expérience Alpinisme sur la Petite Céüse (suivant les conditions bien sûr).
- Week-end du 26/27 mars, Grand Bivouac et diverses animations.
- Samedi 9 juillet, la Journée de Céüse.
- Dimanche 4 septembre, le trail de Céüse.

Nous vous attendons nombreux pour participer à ces événements, et vous êtes les bienvenus pour apporter votre aide à ces occasions. L'association sera ravie d'accueillir de nouveaux membres.

L'activité location de ski suit son cours. L'association investit dans du nouveau matériel de ski, et renforce son parc de location de raquettes, activité en vogue sur le massif.

Les 2 Céüse continue sur sa ligne directrice, offrir du matériel de sport d'hiver au plus grand nombre.

Les 2 Céüse est actuellement en train d'établir une convention avec la mairie, afin de renforcer les synergies entre l'association et la station des Guérins. Ces deux entités ont tout à gagner à collaborer, et nous espérons mettre en place un partenariat bénéfique à tous.

Pour vous tenir au courant des événements, et des horaires d'ouverture, rendez-vous sur le facebook de l'association, ou sur son blog (*blog et*

page facebook en cours d'installation). Nous afficherons et communiquerons ces adresses web au plus vite.

La nouvelle équipe des 2 Céüse

Chorale Manque pas d'Air

Notre chorale continue son bonhomme de chemin grâce à 10 choristes volontaires qui se retrouvent régulièrement 2 fois par mois.

Nous avons décidé avec notre chef de chœur de nous retrouver tous les 15 jours, d'une part pour ménager la trésorerie des manque pas d'air, d'autre part pour nous mettre en accord avec les disponibilités de Claire notre chef.

Une aide ponctuelle du Conseil Départemental est venue renforcer notre trésorerie cette année. Elle complète agréablement la subvention municipale qui continue à nous soutenir dans les difficultés.

La subvention du Département était prévue pour assurer un projet que nous devions monter en 2015.

Cette subvention sera utilisée sur un nouveau projet que nous allons mettre sur pied cette année.

Si l'envie de nous rejoindre vous prenait, surtout n'hésitez pas.

Notre équipe d'hommes s'est renforcée d'un baryton-basse, ce qui nous permet de compléter notre répertoire avec un peu de jazz populaire.

A bientôt. **Tous nos meilleurs vœux et belle année musicale à toutes et tous.**

au nom des 10 Choristes, Bernard BOUCHÉ

Cours de dessin et peinture à Sigoyer

Renseignements au 06 81 82 59 63

Le cours animé par Nicole Kalazic a commencé en septembre 2015.

13 personnes réparties en deux groupes assistent à ces cours le lundi après-midi, l'un à 16h30, l'autre à 18h15.



Le programme a débuté par des exercices d'observations et de repérage (repérer les lignes, les espaces, les proportions), afin de bien placer le dessin.

Pour aborder la peinture, un travail sur les couleurs a permis de découvrir les différents mélanges : les couleurs primaires, secondaires et complémentaires à la peinture acrylique.

Une réalisation a été faite aux crayons de couleurs avec uniquement les couleurs primaires : bleu, jaune et rouge.

Les modèles de ces réalisations sont des peintures de Van Gogh et Monet.

Le programme s'est poursuivi par une approche de la perspective, indispensable afin de pouvoir

placer correctement un dessin de paysage urbain, de campagne, de montagne.

Dessins mis en valeur par le travail des ombres et des lumières.



Suite du programme de janvier à juin :

- Les sujets : le paysage, les végétaux, suite de la perspective avec les ellipses, la nature morte, les personnages.

- Les techniques : suite du travail au crayon, la peinture à l'huile, les pastels, la sanguine, le fusain, l'aquarelle.



LE COIN DE L'ÉCOLE...

Poème à la manière de Robert Desnos

Une fourmi de 18 mètres
avec un chapeau sur la tête
ça n'existe pas, ça n'existe pas.

Une fourmi traînant un char
plein de pingouins et de canards
ça n'existe pas, ça n'existe pas.

Une fourmi parlant français
parlant latin et javanais
ça n'existe pas, ça n'existe pas.
Et pourquoi pas ?

Un éléphant jouant d'un instrument
en faisant du vent
ça n'existe pas, ça n'existe pas.

Un cheval portant un bocal
pour aller au carnaval
ça n'existe pas, ça n'existe pas.

Une mouche parlant chinois
et mangeant des petits pois
ça n'existe pas, ça n'existe pas.

Un ours ayant une bourse
pour faire une course
ça n'existe pas, ça n'existe pas.

Un cheval qui monte sur des enfants
et n'ayant plus de dents
ça n'existe pas, ça n'existe pas.

Et pourquoi pas ?

Les élèves de CP et CE1

Le Kid's cross à Sigoyer

Vendredi 6 novembre nous avons participé au Kid's cross au stade de Sigoyer.

Les élèves de cycle 2 des écoles de la Freissinouse, de Lardier, de Neffes sont venus.

Il y avait 14 équipes, tous les élèves des écoles

étaient mélangés. On devait faire tous les ateliers pour gagner le plus possible de bouchons.

J'ai bien aimé les ateliers de lancer. Nous avons lancé des fusées, des anneaux, un gros ballon, des balles de tennis et une comète. (Laura)

J'ai adoré le jeu de la croix : on sautait à pieds joints vers le haut, vers le bas, à droite et à gauche. (Elisa)

J'ai mangé tout mon pique-nique. (Mathis)



J'ai aimé l'équilibre : il fallait tenir sur un pied pendant 10 secondes. (Loïs)

J'ai préféré sauter dans les cerceaux à pieds joints et pieds écartés. Je n'ai pas aimé le lancer de gros ballon. (Marion)

J'ai bien fait le slalom et j'ai bu tout le sirop préparé par maman. (Quentin)

J'ai tout aimé. (Manaé et Léna)

J'ai adoré gagner des bouchons et les mettre dans mon plot-maison. (Clara)



LE COIN DE L'ÉCOLE...

J'ai préféré la récréation sur le stade après le pique-nique. (Elouan)

J'ai aimé sauter 3 fois à pieds joints pour gagner 2 bouchons. (Maé)

J'ai préféré le saut en longueur sur le tapis. (Alizé)

J'ai adoré la corde à sauter. (Aymerik)

Pourquoi ?

Pourquoi les ours mangent-ils des agneaux ?

Ce jour-là, je me promenais près de la forêt. Soudain courut devant moi un agneau. Je le saluai poliment et continuai mon chemin. " Oh Le revoilà ! ". Et il me donna un coup de pieds dans la tête. Alors je me jetai sur lui et le mangeai.

Quentin

Pourquoi les chats mangent-ils les souris ?

Ce jour-là, je marchais près de la rivière. Soudain atterrit devant moi une belle souris. Je la saluai poliment et continuai mon chemin. En huit petits bonds elle revint.

- Où vas-tu mon ami le chat ? demanda la souris. Je n'aime pas bavarder alors je ne lui répondis pas et continuai ma route. Hop, encore elle ! Pourquoi as-tu une si grande queue ? me demanda-t-elle. Pourquoi as-tu de si petites oreilles ? Toutes ces questions commencèrent à m'énerver et je la mangeai.

Alizé

Pourquoi les chats mangent-ils des rats ?

Ce jour-là, je miaulais près d'un trou. Soudain sortit devant moi un rat. Je le saluai poliment et continuai mon chemin. Je vis le rat manger un fromage et en reprendre un autre. Je lui dis : " Arrête d'en manger autant, j'aime bien le fromage ! ". Alors le rat lui donna un morceau de fromage. Le chat mangea le fromage mais aussi le rat. Et c'est depuis ce temps-là que les chats mangent les rats.

Marion

Pourquoi les renards mangent-ils des poules ?

Ce jour-là, je marchais près de la forêt. Soudain atterrit devant moi une poule. Je la saluai poliment et continuai mon chemin. Elle me suivit à pas de loup. Tous les deux pas elle me disait : " Bou ! Bou ! ". Toujours plus fort. Elle me cassait les oreilles. Alors je bondis sur la poule et la dévorai.

Manaé

Pourquoi l'ours mange-t-il des agneaux ?

Ce jour-là, je marchais près de la montagne. Soudain arriva devant moi un agneau. Je le saluai poliment et continuai mon chemin. J'étais en train de goûter vers le sommet quand l'agneau revint et me déranger. Enervé je le mangeai.

Et c'est depuis ce jour-là que les ours mangent les agneaux.

Maé

Rencontre avec l'école de Lardier

Après le kid's cross, les élèves de Lardier (la classe de GS, CP, CE1) sont venus dans notre école pour participer à trois ateliers. Nous avons été mélangés avec les élèves de Lardier par niveau. Il y avait le groupe des GS, le groupe des CP et le groupe des CE1.

Les jeux de construction dans la classe de maternelle :

Il y avait un jeu avec des grosses pièces plates et trouées que l'on fixait avec des boulons.

On a refait des modèles de construction avec des carrés et des triangles.

On a joué aux "Kapla" et avec des cubes de couleurs.

Les jeux de société dans notre classe :

Il y avait le jeu de l'échelle, des dominos, le jeu du pouilleux, un jeu de cartes avec des questions, le saute-mouton et l'alquerque où l'on doit attraper les jetons adverses en sautant par-dessus.

LE COIN DE L'ÉCOLE...

Les jeux coopératifs dans la cour :

Les jeux avec le parachute : on devait mimer une histoire (vent, vagues...), on a fait rouler un ballon sur le parachute sans le faire tomber, à tour de rôle on disait le prénom d'un élève et l'on devait changer de place avec celui qu'on avait nommé en passant sous le parachute.

Le jeu des briques :

Par deux, on mettait une brique en plastique entre nos deux épaules et l'on devait traverser la cour sans qu'elle ne tombe.

Nous étions rangés les uns derrière les autres et nous devions faire passer le ballon au-dessus de notre tête, sans le faire tomber.

Les élèves de CP/CE1

Élèves du Cycle 3

Voici, à travers quelques textes écrits par les élèves de cycle 3, un aperçu des découvertes ou des thèmes abordés depuis la rentrée.

Vous pouvez retrouver ces articles en ligne sur le site de l'école de Sigoyer.

(Celui de Lola sur notre système solaire n'apparaît pas ici mais sera en ligne très prochainement)

Le soleil en observation

Avec l'association Copernic nous avons observé le soleil.

Le soleil est une boule de gaz, c'est la seule étoile de notre système solaire qui nous éclaire le jour et qui éclaire aussi la lune.

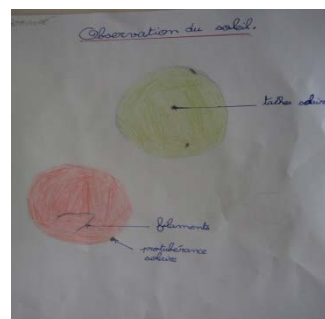


Nous avons observé le soleil avec deux lunettes astronomiques. Il faut prendre des précautions

car observer le soleil peut être dangereux. Pour ne pas se brûler les yeux un filtre a été installé sur la lunette astronomique. Le filtre arrête les infrarouges et les ultraviolets.

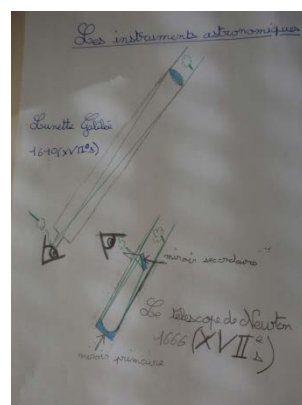
Nous avons observé des **protubérances**, cela ressemble à des filaments sur le soleil ou qui en sortent. Ce sont des gaz qui s'en échappent.

Les **taches solaires** sont des zones plus sombres et plus froides (4000°C au lieu de 6000°C à la surface du soleil) qui sont formées par des explosions solaires c'est du gaz qui sort du soleil, emporté par son champ magnétique.



Les **auroras boréales** (au pôle Nord) ou **auroras australes** (au pôle Sud) sont des gaz emportés par le champ magnétique solaire qui "s'incrustent" dans le champ magnétique terrestre au niveau des pôles. Un champ magnétique est une force invisible mais qui existe partout autour de nous. Les instruments astronomiques :

La lunette de Galilée a été créée en 1610 (XVII^e siècle). Elle fonctionne avec une lentille.



Le télescope de Newton a été créé en 1666 (XVII^e siècle). Il fonctionne avec un miroir primaire et un miroir secondaire.

Ambre et Méliane

LE COIN DE L'ÉCOLE...

Les légendes que nous racontent les constellations :

HERCULE L'HOMME LE PLUS FORT

Il était une fois un petit homme qui naquit avec des pouvoirs très forts.

Il grandit, et un jour, dans une crise de folie provoquée par une déesse, il tua sa femme et aussi ses trois fils.

Pour être purifié, il partit pour réaliser 12 travaux. En premier, il tua le lion de Némée, un lion féroce, en l'étranglant.

Hercule offrit à Zeus une biche en sacrifice pour le remercier de l'avoir sauvé et de lui avoir permis d'exterminer le lion de Némée.

Ensuite, il rencontra plein de monstres et accomplit plein d'autres exploits.

Aélia

La guerre de Troie

La guerre de Troie a eu lieu au XIIe siècle avant Jésus-Christ. Elle a duré dix ans. La ville de Troie est située dans l'actuelle Turquie.

Le roi Ulysse de l'île d'Ithaque est parti en bateau pour attaquer Troie et n'est revenu chez lui qu'après 20 ans.

Ulysse a vécu plein d'épreuves. Il est allé dans une grotte et Polyphème le plus terrible des Cyclopes a mangé la moitié de son équipage. A son retour sur Ithaque, il a demandé à Athéna de le changer en vieillard. Quand il est arrivé, Pénélope, sa femme, a demandé à ses prétendants de prendre l'arc d'Ulysse, de tendre la corde et de faire passer la flèche dans les emmanchures de haches alignées. Elle savait que seul Ulysse réussirait cet exploit !

Max

Thésée et le Minotaure

Tout commença en Crète. Le grand roi Minos invoqua le dieu des mers Poséidon. Minos lui demanda de lui donner un taureau pour le sacrifier. Tout de suite un beau taureau blanc jaillit des mers. La bête était tellement belle que Minos refusa de la tuer. Il décida de prendre une vache parmi les siennes en espérant que Poséidon ne s'en aperçoive pas.

Le taureau était si beau que la femme de Minos fit un enfant avec lui. Le fils qui naquit fut un Minotaure c'est à dire un animal mi homme mi taureau. Mais le Minotaure se nourrissait d'adolescents. Une guerre se passa entre Minos et Egée (autre roi) Minos gagna. Minos imposa une règle à Egée de donner toute l'année des adolescents...

(suite de l'histoire prochainement sur le site internet de l'école, rubrique des CE2 CM1 CM2, Mythologie et constellations).

Elouan

Le fab'Alpes

A la fête de la science, un monsieur du Fab'lab de Gap, le Fab'Alpes, nous a montré une imprimante 3D et il nous a montré plein d'objets. La bobine de fil est faite soit de plastique soit d'amidon de maïs que la machine fait fondre. La taille maximale de l'objet fabriqué par cette machine-là est de 40 cm par 27 cm.



LE COIN DE L'ÉCOLE...

Au Fab'Alpes, il y a aussi une découpeuse laser. Le laser est une lumière concentrée qui permet de découper le bois, la chambre à air, le carton.

Loïc, Tifen et Eliott

Les attentats du 13 novembre

Des attentats très graves se sont passés le 13 novembre 2015. Des personnes armées ont attaqué des gens à un concert et ont fait beaucoup de morts. Ils ont aussi essayé d'entrer dans un stade de foot où il y avait des milliers de personnes. Ils ont tiré sur des gens assis à des terrasses de café ou à des restaurants. Un seul a réussi à s'échapper et il est recherché par toutes les polices européennes. Le monde entier a été touché et a hissé des drapeaux français un peu partout.

Lucie

Les attentats

Les attentats sont produits par des terroristes. Ils font ça pour se faire craindre et pour imposer leur religion, ce sont des extrémistes. Ils ne veulent pas qu'on écoute de la musique, les femmes sont obligées de porter des vêtements noirs et d'être accompagnées d'un homme pour sortir et elles sont aussi obligées de prier (5 fois par jour).

Mais on peut pratiquer une religion sans faire de mal aux autres.

Marylou

Les attentats

Moi, j'y pense souvent, ça m'a brisé le cœur tous ces gens morts sous les balles, c'est horrible.

Nous sommes un pays libre et nous le serons encore. En plus certaines des personnes terroristes étaient des français. Ils veulent imposer la religion musulmane. Moi je n'ai rien contre mais quand même dans le coran, le livre de leur religion, il est dit qu'il ne faut tuer personne.

Alors je rends hommage à toutes les victimes.

Mariluz

Le Mathador !

Le Mathador est un concours de calcul mental organisé dans tout le département. Dans le secteur de Tallard, il y a 7 classes de CE2, 13 classes de CM1 et 11 classes de CM2/6e.

Dans le Mathador, il y a 5 nombres et un nombre cible. Nous devons atteindre le nombre cible en utilisant les 4 opérations : une addition, une soustraction, une multiplication et une division.

Un exemple :

Le nombre cible est 48

Les nombres sont: 12 - 5 - 7 - 1 - 5

$$12 \times 5 = 60$$

$$7 + 5 = 12$$

$$60 - 12 = 48$$

$$48 : 1 = 48$$

Voici un Mathador avec - x : + qui fait 13 points.

Chloé, Manon et Soélie

Les Saisons

Nous avons appris que **la Terre tourne en faisant deux mouvements.**

Le premier : elle tourne sur elle-même en 24 heures, cela s'appelle **la rotation**. Le deuxième : elle tourne autour du Soleil, cela s'appelle **la révolution**.

La Terre, peu importe où elle se trouve autour du soleil, a toujours **la même inclinaison**. Alors le soleil l'éclaire plus ou moins.

La Terre est éclairée plus longtemps en été, il y a plus de jour au **solstice d'été** 16 heures de jour 8 heures de nuit.

Au **solstice d'hiver** il y a plus de nuit que de jour 8 heures de jour et 16 heures de nuit.

LE COIN DE L'ÉCOLE...

Aux équinoxes d'automne et de printemps, la durée du jour et de la nuit sont les mêmes : 12 heures de jour et 12 heures de nuit.
Cela fait les saisons.

Emilie et Emie

Le "Kids Athletic"

Le Kids Athletic est une rencontre sportive pour les enfants des cycles 1, 2 et 3.

En cycle 3 cette année, 5 classes ont participé : Sigoyer, Lardier, deux classes de la Fressinouse et une classe de Neffes.

Cette année 2015-2016 nous devons ramasser

des bouchons de bouteille recyclés.

Il y avait plusieurs épreuves :

Sauter entre les barreaux d'une échelle, le saut de haies, la corde à sauter, l'équilibre sur une poutre, le lancer de fusées, le saut en longueur, le lancer de ballon de 1 kg, le formule un (parcours) et la course longue.

Nous étions répartis dans des groupes différents. Nous devons gagner des bouchons : dès que l'on réussissait une épreuve on gagnait 2 bouchons.

Camille, Giovanoé et Jérémie



VOUS AVEZ LA PAROLE...

Notre École de Sigoyer

L'école de Sigoyer, située au centre du village, voit depuis quelques années ses effectifs "limiter" pour que le maintien à trois classes soit durablement assuré. En effet l'Education Nationale demande un effectif minimum de 50 élèves.

Aussi, les parents d'élèves se mobilisent pour conforter ces effectifs dans les années à venir. Un échange a eu lieu le 2 octobre dernier avec 16 familles représentées, le Maire et trois conseillers municipaux, 2 habitants.

Nous avons partagé les inquiétudes sur la qualité d'une école à deux classes au lieu des trois actuellement : 4 niveaux par classe avec des effectifs importants... Des petites sections avec des CP dans une même classe... Une équipe enseignante sans doute déstabilisée... Nous avons beaucoup à perdre si une classe venait à être supprimée.

Nous avons donc discuté des pistes d'action à mettre en œuvre :

- Dresser une liste des logements vides ou saisonniers sur la commune et rencontrer les propriétaires pour leur expliquer la situation.

- Faire passer l'information au plus grand nombre de personnes.

- « Recruter » des élèves autour du village, à Pelleautier, Fouillouse et Neffes. Des démarches engagées avec la commune de Pelleautier permettront déjà à une enfant d'être scolarisée l'année prochaine en petite section au village, et deux autres enfants de Pelleautier (des hameaux proches : col du Villard, la Montagne, les Moines...) pourront également être accueillis si leurs familles le souhaitent.

- Favoriser le locatif sur la commune : projet de logements sociaux dans un délai de 3 ans entre le Village et le pôle économique des Vincents et aide à la rénovation de logements vétustes pour «fixer» des familles, en réflexion à la Mairie.

Une réunion de l'Education Nationale aura lieu en janvier pour statuer sur les fermetures de classe. Aussi si vous avez de jeunes enfants qui seront nouvellement scolarisés à l'école l'année prochaine, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de l'école d'ici là. Et si vous connaissez de jeunes parents nouvellement installés sur la commune, merci de leur passer l'information.

Tous ensemble pour le développement de notre belle école !

Isabelle POTDEVIN



ETAT-CIVIL 2015 (second semestre)

NAISSANCE

NEVEU-CHENOT Elouhann, 30 juin, Champ la Reine



Suivants actes et avis enregistrés en mairie entre le 23 juin 2015 et le 12 décembre 2015.



PAGE PRATIQUE...

Mairie

Secrétariat : 04 92 57 83 31
Télécopie : 04 92 57 96 09
Courriel : mairie.sigoyer@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie.sigoyer.com

Ouverture au public

Lundi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 18h30
Mercredi : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00
Vendredi : 13h30 – 18h30

Maire : Maurice RICARD : 04 92 57 92 14

Adjoints :

Michel MEUNIER : 04 92 57 93 51
André GARCIN : 04 92 57 83 13
Monique PARA-AUBERT : 04 92 57 95 05

Bâtiments communaux

Salles communales : 04 92 57 87 47
responsable Jean Marc CORNIL

École : 04 92 57 91 12

Bibliothèque

- Période scolaire mardi 16h15 – 18h15
Vendredi 17h00 – 19h00
- Vacances scolaires
Toussaint Noël Février :
Vendredi 17h00 – 18h00
- Vacances scolaire Pâques et Été :
Vendredi 18h00 – 19h00

La Poste

Guichet Sigoyer : 04 92 57 83 00
Ouverture au public Lundi, Mardi,
Jeudi et Vendredi 9h00 – 12h00

Rédacteur en chef : Maurice Ricard

Équipe de rédaction : Maurice Ricard, Michelle Bolger,
Vincent Fernandez, Denis Dugelay, Bernard Ducourant
Bernard Bouché.

Photo : Bernard Ducourant.

Mise en pages : Bernard Bouché.

Impression : à l'atelier

33, boulevard de la libération 05000 GAP – 04 92 52 60 45

Communauté de Communes

Tallard-Barcillonnette (CCTB) :

Président : Jean-Michel ARNAUD
Bureaux : 04 92 54 16 66

Déchetterie : 04 92 54 27 29

Ouverture : Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi
9h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00
Mardi, Jeudi 14h00 – 18h00

(Fermeture à 17h00 du 15 novembre au 15 mars)

Office de Tourisme : 04 92 54 04 29

www.tourisme-tallard-barci.com

Département : Conseillers départementaux

Patricia VINCENT – Rémy ODDOU

Département des Hautes-Alpes
Hôtel du Département - Place Saint Arnoux
CS 66005 – 05008 GAP CEDEX

Coordonnées personnelles :

Patricia VINCENT : 06 31 87 05 62 – 04 92 40 39 35
Courriel : patricia.vincent@hautes-alpes.fr

Rémy ODDOU : 06 31 87 16 45 – 04 92 40 39 35
Courriel : remy.oddou@hautes-alpes.fr

Services sociaux : 04 86 15 33 33

Maison des solidarités
117, route de Veynes – 05000 GAP

Numéros d'urgence

15

SAMU

17

Gendarmerie

18

Pompiers

112

Appels d'urgence
Européens

115

Enfance
maltraitée

Les bulletins municipaux sont disponibles en
téléchargement sur www.mairie.sigoyer.com





Bonne Année 2016